



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8636^e séance

Mardi 8 octobre 2019, à 10 h 15

New York

Provisoire

Président : M. Matjila (Afrique du Sud)

Membres :

Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Duclos
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/782)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/782)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

M. Annadif se joint à nous par visioconférence depuis Bamako.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/782, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

À la présente séance le Conseil entendra des exposés de M. Annadif et de l'Ambassadeur José Singer Weisinger en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Annadif.

M. Annadif (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je saisis également cette occasion pour saluer et féliciter l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour sa présidence du Conseil durant le mois de septembre.

(l'orateur poursuit en français)

C'est un honneur et un plaisir renouvelé pour moi de présenter aujourd'hui au Conseil, à partir de Bamako, le rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2019/782) couvrant les trois derniers mois, et ce conformément au paragraphe 64 de la résolution 2480 (2019).

Avec la permission du Conseil, je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la présence de l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport qui est soumis au Conseil intervient à un moment où les nouvelles qui parviennent de Bamako ne sont malheureusement pas réjouissantes, notamment les attaques macabres sur Boulikessi et Mondoro de la semaine dernière, ainsi que la mort, il y a 48 heures, d'un Casque bleu à Aguelhok et les blessures subies par un autre aux environs de Bandiagara.

Malgré ces drames répétitifs commis par les ennemis de la paix, des avancées significatives ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment en ce qui concerne les réformes politiques et institutionnelles, les questions de défense et de sécurité, ainsi que les questions de développement socioéconomique, tel que mentionné dans le rapport sous examen. Au titre de ces avancées, on peut citer la promulgation en juillet dernier de la Loi d'entente nationale et de la loi établissant les principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle de la Zone de développement des régions du nord, laquelle pose les bases de la relance du développement au niveau local.

Dans la même veine, il y a lieu de relever pour s'en féliciter, la tenue du 14 au 16 septembre à Bamako, de l'atelier qui a validé les termes de référence du dialogue national inclusif et le lancement officiel dudit dialogue par le Premier Ministre Boubou Cissé, le 16 septembre. À cet égard, nous notons que les principales réformes politiques et institutionnelles prévues par l'Accord figurent en bonne place dans les termes de référence validés. Ainsi, depuis hier 7 octobre, les débats ont été engagés au niveau local, en commençant par les communes où ils se poursuivront jusqu'au 8 octobre. Ces débats vont se poursuivre au niveau des cercles, les 14 et 15 octobre, puis au niveau des régions, les 21 et 22 octobre, avant de remonter vers la capitale Bamako pour le débat au niveau national vers la fin du mois d'octobre ou, au plus tard, au début du mois de novembre. Il y a lieu de féliciter la classe politique malienne et la société civile pour ce pas important et lancer un appel à l'endroit des différentes sensibilités à prendre part au débat de manière à garantir une participation massive et véritablement inclusive.

La non-tenue de la trente-huitième session du Comité de suivi de l'Accord, prévue à Kidal le 17 septembre, a créé un malaise entre les parties

signataires. Ce malaise a été amplifié par l'annonce par le Gouvernement de sa volonté de revoir certaines dispositions de l'Accord à l'occasion du dialogue national inclusif. À la lumière de ces développements qui risquent d'être préjudiciables au bon déroulement du processus de paix, il est extrêmement important d'appeler toutes les parties prenantes à poursuivre le dialogue dans le cadre de l'esprit de l'Accord qui demeure le seul socle pour un retour à la paix et à la stabilité au Mali. Le renforcement de la confiance entre les parties signataires est indispensable pour la tenue de la prochaine session du Comité de suivi de l'Accord. C'est le lieu de saluer et de féliciter l'Ambassadeur Ahmed Boutache qui, après avoir présidé avec brio les travaux du Comité de suivi de l'Accord près de cinq ans durant, s'apprête à prendre d'autres responsabilités au service de son pays, l'Algérie.

Au niveau du pilier défense et sécurité de l'Accord, la planification du redéploiement des 1006 combattants issus du Mécanisme opérationnel de coordination, qui font désormais partie intégrante des Forces de défense et de sécurité maliennes, est en bonne voie. Ce nombre sera complété par 328 autres combattants qui sont encore en formation, vont s'y ajouter 506 autres pour ramener l'effectif à près de 1840. Ces éléments, tous issus du Mouvement national de libération de l'Azawad, vont être mélangés à d'autres issus des unités déjà constituées et seront redéployés dans les régions du nord en tant qu'embryon des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées.

La création d'un conseil national de sécurité et la nomination de son secrétaire permanent constituent une avancée significative et ont été favorablement accueillies par tous les partenaires lors de la cinquième session du comité stratégique sur la réforme du secteur de sécurité tenue le 4 octobre 2019. Cette création va probablement faciliter l'adoption de la politique nationale de défense et de sécurité, indispensable pour une mise en œuvre cohérente de la réforme du secteur de la sécurité au Mali.

Avec le démarrage des activités du Cadre politique de gestion de la crise au Centre du Mali, le Gouvernement malien affiche sa détermination à remédier à la situation, y compris à travers la mise en œuvre de sa stratégie de stabilisation du Centre. Grâce à ces efforts du Gouvernement malien, conjugués à ceux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les statistiques montrent une diminution significative du nombre d'attaques contre des civils et du nombre de

civils tués et blessés durant ces derniers mois. C'est le lieu d'appeler à plus de présence des Forces de défense et de sécurité dans le Centre, en coordination avec les efforts de la MINUSMA dans sa mission de protection des civils et de lutte contre l'impunité.

Dans ce cadre, le 27 septembre dernier, la MINUSMA a organisé une réunion de coordination avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, pour discuter de la mise en œuvre du programme de réhabilitation communautaire devant prendre en charge le désarmement et le démantèlement des groupes d'auto-défense et les jeunes à risque, en particulier dans les régions du Centre. Le Gouvernement prévoit le démarrage de ce programme très prochainement (la date provisoire est fixée au 11 octobre), en présence du Premier Ministre. La MINUSMA soutiendra cette opération, notamment au niveau du désarmement, de l'enregistrement biométrique, de la sensibilisation sur les droits de l'homme, de la protection de l'enfance, du dépistage du VIH/sida, etc., mais aussi par les projets de réduction de la violence communautaire.

Par ailleurs, la situation humanitaire dans le Centre continue de se dégrader. Le cycle de la violence a engendré des vagues de déplacements internes dont le nombre avoisine actuellement 171 000 personnes – il s'agit du nombre le plus élevé de personnes déplacées depuis 2015. Ces personnes vivent en partie dans des camps de personnes déplacées ou parmi des familles hôtes dans des conditions souvent très difficiles, ce qui met l'assistance humanitaire sous pression, faute d'un financement régulier et surtout en raison d'un niveau d'accès humanitaire difficile, malgré l'accompagnement de la MINUSMA. Le retour des services de l'État – qu'ils soient sécuritaires, judiciaires ou sociaux – est essentiel afin que le niveau de violence baisse. Le personnel humanitaire n'est pas à l'abri de cette violence. Fin septembre, deux véhicules d'une agence des Nations Unies ont été volés par des hommes armés.

S'agissant des questions transversales, telles que la protection de l'enfance, la Plateforme, un des signataires de l'Accord, a soumis son plan d'action contre le recrutement et l'utilisation des enfants le 18 septembre.

En matière de lutte contre les violences sexuelles, la MINUSMA a organisé, du 24 au 27 septembre, un atelier pour préparer un plan d'action à la suite de la signature, le 1^{er} mars 2019, du Communiqué conjoint sur les violences sexuelles entre le Gouvernement et

l'ONU. Ce projet de plan d'action est en cours de révision et devra être signé à la fin de cette année pour être mis en œuvre en 2020.

Enfin, conformément à la résolution 2480 (2019), un atelier sur l'inclusion des femmes dans le processus de paix est prévu pour le 25 novembre prochain. Il portera sur la détermination et la validation des modalités de cette inclusion, y compris la mise en place d'un observatoire des femmes. La MINUSMA, ONU-Femmes et des bailleurs de fonds sont prêts à soutenir les efforts du Gouvernement dans l'organisation et la tenue de cet atelier.

Comme le Conseil le constate dans le rapport du Secrétaire général, certes les défis sont nombreux, mais la MINUSMA est déterminée à remplir ses obligations en parfaite coordination avec le Gouvernement malien mais aussi avec les partenaires internationaux, tels que la Force conjointe du G5 Sahel, l'opération Barkhane ainsi que les missions de l'Union européenne (UE), à savoir la mission de formation de l'UE au Mali et la mission de l'UE visant au renforcement des capacités au Sahel.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre aimable attention ainsi que votre appui constant au Mali et à la MINUSMA.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annadif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Singer Weisinger.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire un exposé aux membres du Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. Dans ma déclaration, j'ai l'intention de faire part de quelques réflexions sur mon rôle de Président depuis le début de mon mandat, le 1^{er} janvier 2019, et de mettre en lumière l'action menée par le Comité et le Groupe d'experts depuis le début de l'année.

Depuis le début de l'année, le Comité s'est réuni cinq fois. Le 7 février, le Comité a tenu des consultations pour examiner le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur le Mali (S/2019/137), présenté au Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2432 (2018). Le 12 avril, les membres du Comité ont entendu un exposé sur les violences sexuelles au Mali présenté par M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question

des violences sexuelles commises en période de conflit. Depuis la création du Comité à ce jour, huit personnes figurent sur la liste relative aux sanctions du Comité. En mars, le Comité a signé un accord avec INTERPOL pour publier et diffuser des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Comme demandé par le Conseil de sécurité, le Groupe d'experts lui a présenté son rapport final le 9 août (voir S/2019/636).

Enfin, je voudrais signaler que je serai à Bamako du 16 au 18 octobre. Cette visite tombe à point nommé, car ce sera une bonne occasion de nouer le dialogue avec les autorités nationales et d'obtenir des informations sur la situation politique et en matière de sécurité au Mali et dans le Sahel, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ce sera aussi l'occasion d'explorer les perspectives d'un engagement futur avec les pays du Sahel afin de promouvoir la paix et la réconciliation au Mali et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Singer Weisinger de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée à l'évolution de la situation au Mali, à la lumière des priorités stratégiques définies par la résolution 2480 (2019). Elle félicite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour la qualité de sa présentation et lui exprime son plein soutien pour ses efforts inlassables dans la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA.

Ma délégation remercie également l'Ambassadeur de la République dominicaine, Président du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, pour sa présentation circonstanciée. Elle se félicite de la participation à la présente séance du Représentant de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies dont elle suivra avec intérêt la délégation.

Ma délégation voudrait, au regard des constats et recommandations du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali et les activités de la MINUSMA (S/2019/782), faire des observations sur les questions politique, sécuritaire et humanitaire.

Sur le plan politique, mon pays salue les actions menées par les autorités maliennes, notamment le lancement, le 16 septembre 2019, du dialogue politique qui devrait permettre, à toutes les forces vives du pays, de faire entendre leur voix sur les questions relatives à la Constitution, ainsi que sur les réformes politiques et institutionnelles. La Côte d'Ivoire appelle, à cet égard, toutes les parties prenantes à privilégier l'intérêt supérieur de la nation, au cours de ce dialogue politique.

Ces consultations nationales doivent également accorder une place de choix aux femmes, premières victimes des violences inqualifiables perpétrées par les groupes terroristes, afin que leurs aspirations soient prises en compte, dans la recherche de solutions durables aux défis multiples auxquels le Mali est confronté. En outre, mon pays est d'avis que le succès de ce dialogue est avant tout tributaire de la volonté des acteurs politiques maliens à s'approprier le processus de sortie de crise. Il salue par ailleurs le soutien de la MINUSMA, qui constitue une valeur ajoutée dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. La Côte d'Ivoire souhaite donc que la dynamique nouvelle créée par ce dialogue politique permette de poursuivre les progrès, certes lents mais encourageants, enregistrés dans les domaines de la défense et de la sécurité, du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de l'établissement de la Zone de développement économique du nord.

La situation sécuritaire dans le nord et le centre du Mali demeure une source de vive préoccupation, comme l'illustrent les attaques récurrentes des groupes terroristes contre les populations civiles, ainsi que l'instrumentalisation des violences communautaires. La Côte d'Ivoire condamne à nouveau avec la plus grande fermeté ces attentats odieux et aveugles qui frappent les forces de défense et de sécurité maliennes, la MINUSMA, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les forces internationales. Il s'agit notamment des attaques contre les camps militaires de Boulikessi et de Mondoro, les 1^{er} et 2 octobre 2019, qui ont causé la mort de 25 soldats maliens, de même que celles perpétrées, quatre jours plus tard, à Aguelhok et Bandiagara, faisant un mort et cinq blessés au sein de la MINUSMA. Ces attaques, tout comme les violences contre les populations civiles, situent notre Conseil sur l'urgence de poursuivre le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles des forces maliennes, notamment dans le domaine de la collecte et de l'analyse des informations. Ma délégation se félicite, à cet égard, du soutien de la MINUSMA au renforcement des

capacités des forces armées maliennes, dans le cadre du Plan de sécurisation intégrée des régions du Centre adopté par le Gouvernement, et au rétablissement de l'autorité de l'État et des services sociaux de base dans le Centre du pays, qui devrait contribuer à réduire les violences et les tensions intercommunautaires.

La détérioration continue de la situation humanitaire, induite principalement par les attaques de groupes armés extrémistes et les terroristes ainsi que les violences communautaires, est également préoccupante. Le nombre de déplacés internes croît continuellement et témoigne, hélas, de l'acuité de l'urgence humanitaire dans les régions affectées. Selon le dernier rapport de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en date du 12 septembre 2019, ce nombre est passé, entre janvier et juillet 2019, de 84 300 à 168 500 personnes. Aujourd'hui, ce sont environ 3,9 millions de personnes, contre 3,2 millions en janvier 2019, qui ont besoin d'une aide humanitaire, engendrant une révision à la hausse du plan d'intervention pour un montant global de 324 millions de dollars. Aussi, la Côte d'Ivoire voudrait-elle appeler à une forte mobilisation de la communauté internationale à la mesure de l'immensité des défis humanitaires actuels, afin de financer ce plan d'intervention.

La séance de ce jour intervient dans un contexte sécuritaire régional préoccupant, caractérisé non seulement par l'exacerbation des conflits intercommunautaires mais aussi par l'expansion de la menace et des attaques terroristes dans toute la sous-région ouest-africaine. Les signaux inquiétants se multiplient et imposent à notre Conseil d'aller plus loin et de faire preuve de pragmatisme dans son soutien à la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Cela implique un changement de paradigme en matière de lutte contre le terrorisme qui doit être envisagé à l'échelle sous-régionale, en s'appuyant sur les acquis du Groupe de cinq pays du Sahel. C'est tout le sens de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest lors du Sommet extraordinaire tenu à Ouagadougou, le 14 septembre 2019, de fédérer leurs moyens de lutte contre le terrorisme, à travers un plan d'action prioritaire doté d'un fonds de 1 milliard de dollars.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère son soutien constant aux autorités maliennes dans cette phase difficile de l'histoire de leur pays et invite la communauté internationale, le Conseil au premier chef,

à renforcer son appui afin de contribuer au retour de la paix et de la stabilité au Mali.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Annadif, de son exposé.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur l'importance du respect des engagements pris. Nous avons observé cette qualité essentielle dans l'engagement constant du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) – la plus dangereuse mission des Nations Unies. La MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes ont subi d'odieuses attaques ces derniers jours, dont une a tué un soldat de la paix tchadien et deux autres ont tué pas moins de 38 soldats maliens. Les États-Unis tiennent à exprimer leur gratitude aux familles qui ont perdu des proches dans ces attaques, et souhaitent un prompt rétablissement à tous les blessés.

Sur une note personnelle, nous ne devons pas devenir insensibles à ce genre de violence. La mort de ces soldats maliens est inacceptable. La mort d'un seul soldat est inacceptable. Ces décès surviennent trop rapidement, et cela doit pousser le Conseil à redoubler d'efforts. Ces actes terribles ne font que confirmer que la MINUSMA n'est pas une mission de maintien de la paix ordinaire et que la crise sur le plan humanitaire et de la sécurité au Mali continue de s'aggraver dangereusement. Les organisations terroristes opèrent dans l'impunité et le nombre de civils tués, blessés ou déplacés est inacceptable. Il est inacceptable de tolérer ce statu quo.

Le Conseil a adopté la résolution 2480 (2019) à l'unanimité le 28 juin. Le mandat a notamment défini une deuxième priorité stratégique pour la MINUSMA, qui consiste à appuyer les efforts que déploie le Gouvernement malien pour protéger les civils dans le centre du pays. Nous félicitons la MINUSMA pour ses efforts visant à remédier à l'instabilité dans le centre du pays, notamment grâce au lancement de l'opération Oryx II et à rétablir l'autorité de l'État et pour son appui aux initiatives locales de réconciliation. Par ailleurs, nous accueillons avec satisfaction la stratégie de la Mission visant à accroître la mobilité et à concentrer son action sur les grandes agglomérations. En outre, au même titre que notre collègue ivoirien, nous sommes favorables au renforcement constant de la participation des femmes à un dialogue national ouvert à tous ainsi qu'aux mécanismes de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les États-Unis saluent

également les efforts déployés par le Gouvernement malien pour stabiliser le centre du pays. Le transfert d'un camp de la MINUSMA aux forces de sécurité maliennes est un exemple d'un petit pas, mais concret, dans la bonne direction, et nous espérons voir d'autres transferts similaires à l'avenir.

Cependant, en dépit des efforts louables déployés par la MINUSMA, la tendance générale observée durant la période considérée est très préoccupante, vu qu'elle se caractérise par le non-respect des engagements pris. Le Gouvernement malien et les groupes armés signataires n'ont guère avancé dans la mise en œuvre de l'Accord issu du processus d'Alger, en dépit du message clair adressé aux parties signataires dans la résolution 2480 (2019), à savoir qu'elles doivent accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Durant les trois mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution, nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur la manière dont le dialogue national ouvert à tous doit se dérouler. Plusieurs parties importantes se sont retirées du processus, et la mise en œuvre a été retardée par les lacunes administratives et par le fait que des ressources financières n'ont pas été transférées aux autorités locales selon les modalités énoncées dans l'Accord. Cela n'est pas acceptable. Nous ne pouvons continuer d'appuyer une mission de maintien de la paix dans le contexte de laquelle les forces internationales assurent la sécurité des parties signataires alors que celles-ci refusent d'appliquer pleinement l'accord qu'elles ont conclu elles-mêmes. Certains ont également demandé que l'on confie à la MINUSMA un mandat plus solide en matière de lutte contre le terrorisme. Toutefois, nous estimons que la MINUSMA – qui est avant tout une mission de maintien de la paix – ne doit pas être considérée comme une solution à un problème régional de lutte contre le terrorisme. Les membres du Groupe de cinq pays du Sahel ont déjà créé une force conjointe chargée spécifiquement de s'attaquer à ces problèmes, et les États-Unis appuient cet effort.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la question du respect des engagements pris. Le regretté théologien Eugene Peterson a écrit que le début est important, mais qu'un début sans suite est un mensonge. Nous ne pouvons pas permettre qu'un autre début prometteur n'ait pas de suite. Nous ne pouvons pas permettre qu'une autre année s'écoule sans que des progrès vers la pleine mise en œuvre de l'Accord soient accomplis ou sans que ses principaux objectifs politiques soient réalisés. Si toutes les parties prenantes persistent à maintenir le statu quo, nous devons être prêts à adopter une nouvelle

approche pour rétablir la paix et la sécurité et redonner espoir au peuple malien.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, et l'Ambassadeur José Singer Weisinger, Représentant permanent de la République dominicaine, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, de leurs exposés détaillés.

Je voudrais également présenter mes sincères condoléances à la suite d'attaques dans le nord et le centre du Mali qui ont fait un mort et cinq blessés parmi les soldats de la paix. Nous saluons le travail accompli par le Représentant spécial et l'ensemble du personnel de la MINUSMA pour garantir la paix et la stabilité au Mali. Cela étant dit, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous nous félicitons de l'évolution de la situation politique au Mali, notamment le lancement d'un dialogue national ouvert à tous le 16 septembre. Nous espérons que ce dialogue permettra de dégager un consensus important sur la réforme constitutionnelle, l'élection d'un nouveau parlement et le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes. Nous saluons également les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment la poursuite du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la promulgation de lois relatives à la création de la Zone de développement des régions du nord. Nous appelons tous les acteurs maliens à continuer d'œuvrer de concert pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord et des mesures prioritaires énoncées dans la résolution 2480 (2019).

Deuxièmement, la situation en matière de sécurité, en particulier dans le nord et le centre du Mali, demeure préoccupante. Compte tenu de cette situation, nous estimons qu'il importe d'intensifier les efforts en vue du redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes. Cela est essentiel pour rétablir la présence de l'État et régler les problèmes de sécurité, notamment dans le nord du Mali. Nous saluons les efforts de réconciliation menés par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, notamment la MINUSMA, dans le centre du Mali. Nous estimons qu'en plus des mesures de sécurité, il faut s'attacher à promouvoir la réconciliation, à rétablir la présence de l'État et à répondre aux besoins fondamentaux de la

population. En ce qui concerne la MINUSMA, nous saluons les efforts entrepris pour ajuster sa présence et adopter une attitude proactive. Nous appelons le Gouvernement à appuyer la mise en œuvre de ce plan d'adaptation.

Troisièmement, nous réitérons la nécessité d'adopter une approche holistique pour remédier à la situation au Mali, qui englobe les initiatives humanitaires, de sécurité et de développement. Par conséquent, nous appelons les partenaires régionaux et internationaux à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de son plan d'appui. Seule une action concertée permettra au Mali de parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial, M. Annadif, et l'Ambassadeur Singer Weisinger de leurs exposés.

La Chine condamne fermement l'attentat qui a pris pour cible des soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le 6 octobre. Nous présentons nos condoléances à la famille du soldat de la paix tué à la suite de cette attaque, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Le processus de paix et de réconciliation au Mali progresse lentement, les préparatifs d'un dialogue national ouvert à tous sont en cours, et des progrès ont été accomplis dans le processus de réconciliation intercommunautaire dans le centre du pays. Cependant, les problèmes de sécurité dans le pays et dans la région du Sahel environnante continuent d'entraver la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La communauté internationale doit rester saisie de cette question et apporter son appui au Mali et aux pays de la région sur les fronts politique, de la sécurité et du développement.

Premièrement, nous devons aider le Mali à promouvoir la paix et la réconciliation. Toutes les parties maliennes doivent saisir l'occasion qu'offre le dialogue national pour œuvrer de concert à la paix et au développement et régler leurs différends par des moyens pacifiques, en menant des consultations approfondies. La communauté internationale doit fournir une aide constructive au Mali et contribuer au renforcement de ses capacités en matière de développement et de gouvernance. Le mécanisme de sanctions du Conseil concernant le Mali doit s'acquitter strictement du

mandat que lui a confié le Conseil et ses travaux doivent contribuer à faire avancer le processus politique.

Deuxièmement, nous devons aider le Mali à renforcer ses capacités sécuritaires. C'est au Gouvernement malien qu'il incombe au premier chef de protéger son territoire et son peuple. La communauté internationale doit donc continuer de l'aider à améliorer ses capacités en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme afin qu'il puisse progressivement assumer la pleine responsabilité de la sécurité du pays. Le terrorisme ne connaissant pas de frontières nationales, nous devons renforcer la coopération régionale et lutter contre le terrorisme au Mali et alentour, selon une approche intégrée. La communauté internationale doit continuer d'appuyer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. À cet égard, la Chine a accordé une aide financière d'un montant de 300 millions de yuan à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel par l'intermédiaire de l'Union africaine.

Troisièmement, nous devons accompagner le Mali dans la réalisation de son développement socioéconomique. Le développement est le fondement de la paix. La communauté internationale doit continuer d'aider le Mali à consolider ses bases économiques, à œuvrer en faveur d'un développement indépendant et durable, et à promouvoir le développement par la coopération et la paix par le développement. La Chine appelle toutes les parties pertinentes à honorer leurs engagements en matière d'aide et à apporter leur concours au Gouvernement malien pour qu'il puisse accroître les investissements dans le développement des régions du nord et du centre du pays. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la création de la Zone de développement économique des régions du nord et espérons que toutes les parties concernées poursuivront leurs efforts dans ce sens et aideront les populations locales à profiter des dividendes de la paix aussi rapidement que possible.

Quatrièmement, nous devons appuyer le travail de la MINUSMA. En juin, le Conseil a adopté la résolution 2480 (2019), prorogeant d'un an le mandat de la MINUSMA, renforçant les tâches qui lui sont confiées dans le centre du Mali et accroissant son appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous espérons que la MINUSMA procédera à la planification de ses travaux avec toute la circonspection voulue, utilisera efficacement les ressources existantes et coopérera pleinement avec toutes les parties dans l'exercice de toutes ses fonctions. Étant donné

la complexité de l'environnement dans lequel la MINUSMA est déployée, nous formons le vœu que la Mission continue de prendre des mesures pour renforcer la sécurité de ses soldats de la paix et garantir la bonne exécution de leurs fonctions. La Chine appuie le rôle important joué par la Mission et le Représentant spécial Annadif pour appuyer le processus de paix au Mali et renforcer les capacités sécuritaires du pays.

La Chine est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à la MINUSMA. Plus de 420 de nos soldats de la paix sont actuellement déployés au sein de la Mission. La Chine continuera d'œuvrer avec la communauté internationale pour contribuer à la paix, à la stabilité et à au développement du Mali.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait, avant toute chose, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Elle remercie également M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et l'Ambassadeur José Singer Weisinger, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, de leurs exposés très éclairants eu égard à l'exacerbation des tensions politiques et à la détérioration des conditions de sécurité dans ce pays frère et dans la région du Sahel.

Je voudrais, au nom du Gouvernement équato-guinéen, exprimer notre ferme condamnation des attaques terroristes perpétrées les 30 septembre et 1^{er} octobre contre les Forces armées maliennes et l'un des bataillons de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans les régions de Boulikessi et de Mondoro. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des soldats tombés au combat et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Le Gouvernement équato-guinéen, sous la direction du Président Obiang Nguema Mbasogo, réaffirme sa solidarité sans faille avec le Gouvernement malien et les pays fournisseurs de contingents à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous rappelons que de telles attaques ne doivent en aucun cas entraver les efforts louables que déploient les parties nationales et internationales pour instaurer la paix et la sécurité. Elles doivent, au contraire, nous rappeler l'urgente nécessité d'un appui ferme et efficace de la part de la communauté internationale à l'action menée par les pays de la région pour lutter contre le terrorisme.

Le Mali est en proie à une crise protéiforme depuis 2012. En effet, ni la signature en 2015 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, ni la mobilisation massive de ressources financières, pas plus que le déploiement de l'opération Barkhane, de la MINUSMA ni même de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel n'ont permis de contenir la menace de l'hydre jihadiste. Face à ce tableau des plus sombres, l'opinion publique internationale est claire et unanime : la situation humanitaire et sécuritaire se détériore de manière inquiétante, les populations civiles paient le plus lourd tribut dans ce conflit et les jeunes marginalisés sont les plus exploités par les groupes terroristes qui se nourrissent de leur vulnérabilité.

Compte tenu de la situation, nous devons conjuguer les synergies et privilégier les mécanismes et initiatives susceptibles d'affaiblir les terroristes et d'offrir de nouvelles perspectives de rétablissement de la paix. À cet égard, la mise en œuvre du dialogue national ouvert à tous, qui a été lancé en septembre dernier, constitue le cadre idéal pour s'attaquer aux questions les plus urgentes, comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 99 de son rapport (S/2019/782), à savoir favoriser le consensus entre les acteurs nationaux concernant les réformes essentielles qui établiront les fondements d'un Mali plus stable et pacifique.

Mon gouvernement prend note du report de la trente-huitième session du Comité de suivi de l'Accord, qui devait se tenir le 17 septembre à Kidal. Nous appelons toutes les parties maliennes à ne pas se retirer du dialogue. Dans le contexte actuel, il est plus qu'impératif que les négociations se poursuivent afin de créer les conditions nécessaires à une mise en œuvre rapide de l'accord de paix, compte tenu notamment des prochaines échéances internationales. Ces efforts conjoints devraient permettre de rétablir rapidement les services sociaux de base et les services de l'État, y compris ceux liés au retour des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les régions du nord du pays.

Par ailleurs, la Guinée équatoriale réaffirme son appui indéfectible au Gouvernement malien sur le chemin de la stabilité et d'une paix durable, et se félicite au plus haut point du rôle de chef de file joué par la MINUSMA et de l'action qu'elle mène dans des conditions souvent très difficiles. Nous nous félicitons du communiqué du 25 juillet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, soulignant l'impérieuse nécessité pour les parties maliennes de redoubler d'efforts afin d'accélérer encore davantage la mise en

œuvre de l'Accord d'Alger, qui constitue le cadre le plus viable pour régler la crise dans le nord et le centre du Mali. Il insiste également sur la nécessité d'accroître l'appui aux opérations du Groupe de cinq pays du Sahel et de renforcer sa présence dans les zones centrales du pays, conformément à la résolution 2480 (2019).

En écho à la déclaration publiée à l'occasion de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue le 14 septembre à Ouagadougou, nous réaffirmons le principe du respect de l'intangibilité et de l'intégrité territoriale des États conformément aux fondements de l'Union africaine, et saluons l'adoption par les dirigeants de la CEDEAO d'un plan d'action de 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années visant à renforcer la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic d'armes, de tabac et de drogues.

Pour terminer, je tiens à rappeler que la mise en œuvre de toutes ces mesures que nous venons de mentionner ne ramènera pas à la vie les milliers de personnes qui ont péri, mais elles peuvent créer les conditions propices à l'optimisme et à un nouvel espoir de coexistence pacifique, d'acceptation de la coexistence intercommunautaire et du plein rétablissement de l'autorité des États afin qu'ils puissent assumer leur prérogative constitutionnelle et légitime de protection des personnes et des biens en tant qu'États unis et indivisibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de son exposé éclairant sur l'évolution de la situation au Mali en ce qui concerne la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je remercie également l'Ambassadeur José Singer Weisinger d'avoir fait le point sur les travaux du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. Nous rendons hommage à nos soldats de la paix et aux membres des forces armées maliennes qui ont sacrifié leur vie pour que les Maliens puissent jouir de la paix dans leur patrie.

Mon intervention ce matin se concentrera sur le processus politique, la situation humanitaire et les

conditions de sécurité, et s'attardera également sur l'appui accordé par la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, ainsi que sur les sanctions imposées au Mali.

En ce qui concerne le processus politique, l'Afrique du Sud se félicite de l'ouverture, en septembre, du dialogue national ouvert à tous et exhorte les parties prenantes à y prendre part, afin de contribuer à l'élaboration des réformes politiques et institutionnelles qui façonneront le futur État malien, ainsi qu'au règlement de la situation dans le nord et le centre du Mali, dans le but de préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays.

À cet égard, nous soulignons que la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est indispensable à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le nord du pays. Il est également important que tous les Maliens, y compris les femmes, prennent une part active aux processus politiques de leur pays. À ce propos, nous sommes encouragés par les efforts en cours pour créer un observatoire indépendant des femmes qui participera au suivi de l'application de l'Accord; c'est une mesure importante s'agissant d'améliorer la participation des femmes au processus politique au Mali.

Sur le plan de la sécurité, l'Afrique du Sud demeure préoccupée par l'instabilité persistante dans le nord et le centre du Mali, dont témoigne la poursuite des attaques contre les soldats de la paix de la MINUSMA et contre les forces nationales et internationales. Nous condamnons les récentes attaques menées en septembre et début octobre, qui ont coûté la vie à de nombreuses victimes, dont 38 soldats maliens et un Casque bleu tchadien. Il est important que les auteurs de ces attaques aient à répondre de leurs actes et soient traduits en justice.

La cessation des hostilités entre les communautés peule et dogon, dans le centre du Mali, qui s'inscrit dans les efforts visant à réduire les violences intercommunautaires, est une évolution positive dont il convient de se féliciter. En dépit de cette ouverture, les attaques intercommunautaires persistantes qui font des victimes parmi les civils, notamment des femmes et des enfants, risquent de compromettre les acquis engrangés jusqu'ici. La protection des civils, en particulier des groupes vulnérables à ce conflit, doit être une priorité pour toutes les parties concernées. Le Conseil de sécurité doit encourager et appuyer la médiation et le règlement des conflits à l'échelon des communautés,

ainsi qu'un dialogue intercommunautaire, interethnique et interreligieux constant dans tout le Mali, et fournir les moyens à cette fin. Ces efforts déployés au niveau local doivent inclure les femmes, les jeunes, et les chefs religieux et tribaux.

Nous prenons note des progrès enregistrés dans le processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), qui doit contribuer à l'émergence de Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées, à même d'être déployées dans tout le pays, en particulier dans le nord et le centre. Les autorités maliennes doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux préoccupations relatives au processus de DDR.

Comme nous l'avons entendu dans l'exposé du Représentant spécial Annadif, la MINUSMA continue d'aider les autorités maliennes à rétablir la présence et l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali, en vue principalement de fournir des services de base à la population. C'est particulièrement important pour normaliser les conditions de vie et améliorer la vie des citoyens maliens ordinaires.

Toutefois, de telles entreprises nécessitent des ressources suffisantes. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts afin de mobiliser les fonds requis pour le plan d'aide humanitaire pour le Mali. L'Afrique du Sud tient également à réaffirmer qu'il importe d'employer une approche globale et holistique pour relever les multiples défis auxquels se heurte le Mali, en particulier s'agissant d'améliorer la croissance économique et le développement socioéconomique. À cet égard, nous trouvons encourageantes les informations faisant état de l'adoption d'un texte de loi appuyant la création de la Zone de développement des régions du nord.

Nous réaffirmons l'importance de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel au Mali et dans la région du Sahel. En conséquence, aucun effort ne doit être épargné par l'ONU et ses États Membres pour veiller à ce que les problèmes auxquels la Force conjointe est confrontée soient réglés, qu'elle soit dotée de tous les moyens nécessaires – en plus des consommables de survie qu'elle reçoit déjà de la MINUSMA – et qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Il est urgent de remédier aux causes profondes de l'instabilité, des affrontements intercommunautaires, et du terrorisme et de l'extrémisme violent.

À cet égard, la décision prise par les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest lors de leur récent sommet extraordinaire, au cours duquel il se sont engagés à fournir des ressources pour lutter contre le terrorisme dans la région, témoigne de la volonté des pays du continent de régler nos propres problèmes, et elle doit être saluée.

En ce qui concerne les sanctions imposées au Mali, qu'il me soit permis de réaffirmer la position de mon pays, à savoir que tout régime de sanctions doit viser à appuyer les processus politiques et les efforts de paix, et non les compromettre. Les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali doivent donc faire en sorte que le régime des sanctions imposées au Mali appuie efficacement la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et ne l'entrave en aucune façon.

Pour terminer, l'Afrique du Sud est encouragée par l'engagement continu de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, à appuyer les efforts visant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Mali, qui sont les précurseurs de la réalisation du développement durable. Comme l'Afrique du Sud l'a répété à maintes reprises, le Mali s'apparente à un barrage contre un torrent venu du nord. Si ce barrage cède – nous voyons des fissures –, ce sont les pays en aval qui en souffriront le plus. Le Mali est un allié dans la lutte contre le terrorisme. Si ces terroristes trouvent un moyen de quitter le Mali, c'est tout le reste de l'Afrique qui souffrira.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : C'est toujours un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour évoquer l'évolution de la situation au Mali, à la suite du rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2019/782).

Mais avant toute chose, je tiens à féliciter chaleureusement S. E. M. Jerry Matthews Matjila, Ambassadeur de la République sud-africaine, non seulement pour l'accession de son pays à la présidence du Conseil, mais également pour la façon remarquable dont il dirige les travaux du Conseil.

Je souhaite également exprimer à la délégation de la Fédération de Russie notre haute appréciation pour sa conduite très remarquable des travaux du Conseil le

mois écoulé. Je m'en voudrais de ne pas réitérer ici la gratitude infinie de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, et à sa suite, celle du Gouvernement malien et du peuple malien dans son ensemble, au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son engagement constant en faveur de la stabilité et du développement, non seulement au Mali mais dans la région du Sahel.

J'associe à ces remerciements tous les membres du Conseil, tous les pays contributeurs de contingents et contributeurs de personnels à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'accompagnement combien déterminant et apprécié au Mali dans ces moments particulièrement difficiles.

Je ne saurais clore ce chapitre des remerciements sans saluer le travail fait par l'Ambassadeur Boutache, de l'Algérie, à la tête du Comité de suivi, et je remercie également le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, l'Ambassadeur Singer Weisinger, non seulement pour la communication qu'il vient de faire, mais pour la visite qu'il programme de faire au Mali la semaine prochaine.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et je remercie mon grand frère, S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la MINUSMA, pour sa présentation, ainsi que sa mise à jour sur les derniers développements intervenus au Mali depuis la finalisation du rapport. Je prends bonne note des commentaires et des attentes fortes que les membres du Conseil viennent d'exprimer. Je prends l'engagement de les soumettre au Gouvernement malien et à l'ensemble des parties maliennes. Pour ma part, je voudrais faire les quelques observations suivantes au nom du Gouvernement.

Il y a exactement 12 jours, précisément le 25 septembre, le Président de la République du Mali, son homologue du Burkina Faso en sa qualité de Président en exercice du Groupe de cinq pays du Sahel et le Secrétaire général ont coprésidé ensemble une réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel. Ce fut l'occasion d'évaluer les progrès, les défis et les perspectives au Mali et dans la région. Aujourd'hui plus que jamais, le Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, reste très engagé en faveur de la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix

et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Participent de cette volonté politique les progrès substantiels que nous avons réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. Je me réjouis que le Secrétaire général ait noté ces progrès, tout comme de nombreux membres du Conseil ce matin.

C'est ainsi que sur le plan des réformes politiques et institutionnelles et après deux tentatives infructueuses, le Gouvernement s'attèle de nos jours à l'organisation très prochaine du dialogue national inclusif, qui a pour objectif global d'établir un diagnostic rigoureux des problèmes auxquels notre pays est confronté depuis plus de trois décennies maintenant et d'analyser de manière participative et inclusive leurs causes et leurs conséquences en vue de proposer des solutions de sortie de crise, avec un plan d'action et un chronogramme de mise en œuvre.

Je puis dire aux membres du Conseil que ce dialogue a déjà commencé au Mali. Depuis hier, les consultations au niveau des 611 communes retenues ont commencé, et elles se poursuivent au moment où je parle. Les consultations au niveau des cercles et des communes du district de Bamako sont prévues les 14 et 15 octobre, soit dans une semaine. Les dialogues au niveau des régions, du district de Bamako et des ambassades et des consulats du Mali à l'extérieur se tiendront les 21 et 22 octobre. C'est dire que nous sommes en train d'honorer un engagement qui nous tient particulièrement à cœur pour que les Maliens se parlent et s'approprient le processus de paix.

Le dialogue inclusif au niveau national se tiendra dans les jours à venir – vers la fin octobre ou au plus tard début novembre ainsi que l'a dit le Représentant du Secrétaire général. C'est dire que nous suivons la bonne cadence et que nous restons fermement engagés à créer un cadre permettant aux Maliens de se parler et de s'approprier le processus de paix. Je dois dire ici que l'un des objectifs spécifiques du dialogue inclusif est de débattre des réformes politiques et institutionnelles, y compris l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Je dois également souligner que ce dialogue inclusif vise à favoriser une meilleure appropriation du processus de paix par les Maliens.

Sur les questions de défense et de sécurité, je suis très heureux de noter des progrès également tangibles. En effet, dans le cadre de la mise en place de l'armée nationale reconstituée, ce sont près de 2 000 ex-combattants, membres du Mécanisme opérationnel de coordination, qui ont été enregistrés dans le programme

accéléralé de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La moitié de ces combattants viennent de terminer un cycle de formation de mise à niveau. Ces nouveaux membres de l'armée nationale reconstituée attendent d'être déployés sur la base d'un plan consensuel de déploiement en cours de finalisation. En outre, les parties signataires se sont accordées sur les modalités d'attribution des rangs et des responsabilités des officiers de commandement des ex-combattants devant intégrer l'armée nationale reconstituée. Parallèlement, le processus de réforme du secteur de la sécurité se poursuit. Il connaît d'ailleurs un coup d'accéléralé, avec l'adoption du plan d'action du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité.

Pour ce qui concerne les questions de développement des régions du nord du Mali, le Président de la République a promulgué l'ensemble des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la Zone de développement du nord du Mali. S'y ajoute la mise en place du Fonds pour le développement durable, qui est l'instrument financier chargé de la mise en œuvre de la stratégie de développement des régions du nord du Mali. Le Gouvernement a déjà doté ce fonds de 72 millions de dollars. À la date du 28 juin, comme le Secrétaire général le reconnaît, le Gouvernement a alloué 21 % – je dis bien 21 % – du budget national aux collectivités locales, sur les 30 % prévus pour la mise en œuvre de l'Accord. On voit que là aussi nous avons fait des progrès. Ces efforts financiers de l'État sont tout à fait une autre illustration parfaite de la volonté du Gouvernement malien d'honorer ses engagements au titre de l'Accord.

Au chapitre de la réconciliation nationale, je puis assurer aux membres qu'une importante étape a été franchie là également. En effet, la Commission vérité, justice et réconciliation a enregistré, à ce jour, 14 191 dépositions de victimes, et les auditions publiques sont prévues pour décembre prochain. En plus, le mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 et concerne désormais tous les faits survenus au Mali de notre indépendance à nos jours. Dans la même veine, le Président de la République a promulgué, en juillet dernier, la Loi d'entente nationale. Certes, cette loi exonère de poursuites pénales les personnes ayant commis ou ayant été complices de crimes dans le cadre des événements douloureux survenus au Mali à partir de janvier 2012, conformément aux recommandations de la Conférence d'entente nationale, mais elle ne constitue pas une prime à l'impunité. Bien au contraire, la Loi d'entente nationale

exclut de son champ d'application les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les viols et les crimes réputés imprescriptibles. Cette loi prévoit également des mesures de reconnaissance et de réparation en faveur des victimes de ces événements, ainsi qu'un programme de réinsertion des victimes collatérales de ces moments douloureux pour notre peuple.

Comme les membres peuvent le constater, des progrès réels sont faits dans la mise en œuvre de l'Accord, même si je sais que les parties maliennes doivent encore et toujours redoubler d'engagements et d'efforts pour honorer les dispositions pertinentes de l'Accord, de manière à permettre enfin à notre peuple dans son ensemble de jouir pleinement des dividendes de la paix. Je comprends donc l'impatience des partenaires concernant les retards constatés dans la mise en œuvre de l'Accord. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la mise en œuvre de l'Accord reste confrontée à plusieurs défis de taille, comme la dégradation de l'environnement sécuritaire et le déficit de ressources financières, en particulier les fonds promis par nos partenaires. C'est donc le lieu pour moi d'appeler à nouveau nos partenaires à honorer leurs engagements de manière à nous permettre de diligenter la mise en œuvre de l'Accord. Au demeurant, le Gouvernement reste fermement déterminé dans sa volonté d'accélérer l'application de l'Accord, comme l'atteste l'adoption de la nouvelle feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord, en juillet dernier, par le Gouvernement et les parties signataires.

La situation dans les régions du centre du Mali reste une source de préoccupation majeure pour le Gouvernement. Les événements tragiques survenus dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre à Mondoro et à Boulikessi viennent hélas nous rappeler que nos adversaires, à savoir les groupes terroristes, les narcotrafiquants, les trafiquants de migrants et autres, sont bien déterminés à déstabiliser davantage le Mali, les pays voisins et la région. Pire, en plus de semer quotidiennement la terreur dans notre espace commun, ces forces du mal exploitent et utilisent nos populations les unes contre les autres. Les amalgames ainsi créés et entretenus par ces groupes criminels alimentent les violences intercommunautaires, qui ont fortement endeuillé notre pays.

Le Gouvernement reste conscient de la complexité de cette situation qui se développe au centre du Mali. C'est pourquoi il a adopté une approche holistique en se dotant d'un plan de sécurisation intégré des régions

du Centre. Ce plan prévoit notamment des mesures politiques, y compris le dialogue entre les communautés, le renforcement du dispositif de sécurité pour protéger les populations et leurs biens et la fourniture des dividendes de la paix aux populations, notamment les services sociaux de base.

Je tiens à souligner que le Gouvernement reste très attaché à la reddition des comptes et à la lutte contre l'impunité. C'est ainsi qu'à la suite des violences que le Centre a connues au cours du premier semestre de l'année courante, plusieurs auteurs présumés ont été interpellés et se trouvent aujourd'hui entre les mains de la justice pour répondre de leurs actes. En outre, je tiens également à réitérer la détermination du Gouvernement à respecter et à faire respecter les droits de l'homme. En effet, la justice est systématiquement saisie chaque fois que des cas de violation des droits de l'homme sont signalés. Il est vrai cependant que les conditions de sécurité, l'absence des services publics dans certaines localités du pays et le déficit d'expertise dans certains domaines ne favorisent pas l'aboutissement rapide de certaines procédures ouvertes.

La dimension régionale de la crise malienne constitue un autre défi de taille à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'est tout le sens de l'engagement des pays membres du G5 Sahel en faveur de la stabilisation de notre région. Je le disais tantôt, la multiplication des attaques terroristes ces dernières semaines dans la région du Sahel souligne l'urgence pour la communauté internationale de s'investir davantage à nos côtés. Et j'ai bien aimé ici le message poignant du Président du Conseil. Le Mali et le Sahel constituent une digue contre la menace commune que nous avons – le terrorisme. Si nous devons céder, le reste du monde en pâtira. Que le Conseil soit donc à nos côtés pour nous aider à faire face à ce défi commun. C'est l'appel que je lui lance.

Pour autant, nous sommes prêts dans la région à jouer notre partition. Nous avons investi nos propres moyens matériels, humains et financiers pour la réalisation du mandat du G5 Sahel. Et nous sommes déterminés à assumer pleinement notre part de responsabilité, même si nous sommes conscients que le tout sécuritaire ne viendra pas à bout de ce défi-là. C'est pourquoi parallèlement au volet sécuritaire, nous travaillons ensemble à la mise en œuvre du Programme d'investissements prioritaires pour créer des opportunités économiques, sociales et de développement pour nos populations, particulièrement notre jeunesse. Je salue

ici la décision de la CEDEAO de renforcer son appui à nos efforts communs.

Le moment est venu pour moi de terminer. Et pour terminer, je tiens à saluer le travail remarquable qu'accomplissent les hommes et les femmes de la MINUSMA sur le terrain sous le leadership avisé de Mahamat Saleh Annadif, Chef de la MINUSMA. Je sais qu'ils travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, je sais de quoi je parle, c'est mon pays. Ils sont loin de leurs pays et de leurs familles. Je salue leur sacrifice quotidien à nos côtés. Les récentes attaques contre la MINUSMA, le 6 octobre dernier à Aguelhok et à Bandiagara, qui ont causé la mort d'un Casque bleu tchadien et en ont blessé cinq autres, sont là pour nous le rappeler. J'adresse ici les condoléances émues du peuple malien à la famille de l'illustre disparu et au peuple tchadien frère. Je souhaite prompt rétablissement aux blessés, y compris le Casque bleu togolais touché à Bandiagara.

Dans la même veine, je rends hommage à toutes les victimes de la crise malienne, qu'elles soient civiles ou militaires, étrangères ou maliennes, tombées sur le champ d'honneur dans notre pays. Je réitère la gratitude du Gouvernement et du peuple maliens à la force française Barkhane, aux pays fournisseurs de contingents à la MINUSMA et à tous les partenaires, multilatéraux comme bilatéraux, pour leur engagement constant aux côtés du Mali en vue du règlement durable et définitif de la crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 25.